



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE RISOUL

N°2026-04-002

COMMUNE DE
RISOUL

ARRETE DE NOMINATION
D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Maire de Risoul,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant que, pour la bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Frédéric JEHAN en qualité de conseiller municipal délégué.

Il est donné délégation à Monsieur Frédéric JEHAN, conseiller municipal délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : l'agriculture, l'environnement, l'eau potable

ARRETE

Article I.

A compter du 21 mars 2026, M. Frédéric JEHAN est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- l'agriculture
- l'environnement
- l'eau potable

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article II.

Pour assurer les fonctions de cette délégation, monsieur Frédéric JEHAN, percevra les indemnités de fonction prévues par la délibération du Conseil municipal.

Article III.

Le Maire de Risoul et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Article IV.

Copie du présent arrêté sera transmise à Mme la Préfète des Hautes-Alpes

Le maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.
Notifié le 28/04/2026
Signature

Fait à Risoul le 07 avril 2026

Le Maire,

Régis SIMOND.

